



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Forum Sport Santé Environnement - Convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême et le Grand Angoulême**

DE20190626\_24

Conseil municipal du 26 juin 2019

Rapporteur :  
Patrick BOURGOIN

Télétransmise à la Préfecture le 28 JUIN 2019  
Affichée le 28 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 juin 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Cécile MACULA, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Étaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Denis DEBROSSE à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Danielle CHAUVET à M. Pascal MONIER
- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- Mme Samantha BOURGOGNE à Mme Cécile MACULA
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable du service  
Assemblées  
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Cécile MACULA

**Forum Sport Santé Environnement - Convention de partenariat entre la Ville d'Angoulême et le Grand Angoulême**

Sports  
id : 2665

Conseil municipal  
26 juin 2019

24

Rapporteur : Patrick BOURGOIN

Le Forum Sport Santé et Environnement, porté par la communauté d'Agglomération du GrandAngoulême, doit se dérouler les 7 et 8 septembre 2019 à l'espace CARAT.

L'édition 2018 du Forum a rencontré un vif succès avec la participation de 138 exposants, 1 967 bénévoles associatifs, 14 111 visiteurs et près de 70 disciplines proposées. 60% des associations présentes étaient issues de la Ville d'Angoulême.

Depuis sa création, la Ville d'Angoulême intervient de façon importante dans cette organisation à travers la mise à disposition de matériels et de personnels afin d'assurer la coordination d'activités sur les différents espaces de pratique sportive implantés dans et autour de l'Espace Carat.

En ce qui concerne l'édition 2019 du Forum, il a été convenu en concertation avec le GrandAngoulême que la Direction des sports de la Ville n'assurera pas le transport et la mise en place du matériel sportif.

Toutefois, un éducateur de la Ville sera présent à l'espace CARAT les 5, 6 et 9 septembre pour coordonner la mise en place de ce matériel en amont de la manifestation, son démontage et son retour vers les sites sportifs de la Ville. De plus, 5 éducateurs de la Direction des Sports seront présents sur les zones d'animation les 7 et 8 septembre sur les horaires d'ouverture au public du Forum.

En définitive, la Ville assumera les actions suivantes :

- des prestations techniques du Guichet Unique : décoration florale, matériels techniques et personnels.
- une mise à disposition du matériel sportif ;
- une intervention du personnel de la Direction des Sports avec la coordination du montage, démontage et retour du matériel (1 éducateur présent à CARAT les 5, 6 et 9 septembre) ainsi que la coordination des activités sur les différents espaces de pratique (5 éducateurs présents les 7 et 8 septembre).

Ces actions s'entendent comme un soutien gracieux de la Ville en faveur de ce projet présentant un intérêt pour le territoire. Ces aides sont valorisées à 10 920 euros.

Afin de mettre en exergue ce soutien, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême apposera le logo de la Ville d'Angoulême sur l'ensemble des affiches, programmes, flyers et cartons d'inauguration officielle qu'elle diffusera.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'approuver la convention de partenariat ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
26 juin 2019  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



**Pour le Maire,**  
**Elisabeth LASBUGUES**  
Adjointe déléguée  
Culture - Patrimoine - Industries de l'Image  
Festival - Tourisme

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

